Charte territoriale « Grand Chantier EPR2 Gravelines » :

la réussite du projet au bénéfice du territoire.

Prenant acte de la décision d'EDF de poursuivre son projet de construction de deux nouveaux réacteurs de type EPR2 sur le site de Gravelines, les acteurs territoriaux souhaitent réaffirmer leur volonté de coopérer et de se mobiliser pour permettre la pleine réussite du projet et en assurer les meilleurs bénéfices pour le territoire. C'est là tout le sens de la démarche de « Grand Chantier » dans laquelle s'engagent maintenant collectivement tous les acteurs et qui succède ainsi au plan d'actions territorial initié en novembre 2023.

Un territoire engagé dans la transition énergétique,

La volonté d'atteindre la neutralité carbone, notamment traduite dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France, prend toute sa réalité dans le Dunkerquois, qui continuera de concentrer une activité industrialo-portuaire de premier ordre. Son inscription dans la décarbonation et la constitution d'un écosystème autour de cette dynamique seront logiquement confortés par l'accueil des deux nouveaux réacteurs EPR2 sur l'emprise foncière du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD), assurant le surcroît de production d'électricité bas carbone nécessaire à l'électrification des usages.

Ouvert aux investissements bas carbone,

Riche des quarante ans de fonctionnement du CNPE, le territoire a également développé une compréhension fine des problématiques industrielles, en particulier de la filière du nucléaire, qui permet de densifier les synergies au bénéfice de tous et d'envisager l'implantation des nouveaux réacteurs EPR2 sous les meilleurs auspices.

Et préparé à l'accueil du projet EPR2.

Conscients des enjeux majeurs et des implications conséquentes du projet pour le territoire, qui excède les contours de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), son EPCI d'implantation concerné au premier chef, les acteurs se sont mobilisés dès novembre 2023 dans le cadre du **plan d'actions territorial,** animé par le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) et dont les travaux ont permis une première identification des prérequis indispensables à la réussite du projet et à sa bonne intégration territoriale.

Un dialogue structuré.

Le débat public a permis une large expression dans un climat constructif, en témoigne le nombre très important de cahiers d'acteurs produits à cette occasion, en premier lieu par les EPCI et élus du territoire, ainsi que par les acteurs socio-économiques. EDF en tire les enseignements en assortissant sa décision d'engagements en phase avec sa responsabilité sociale d'entreprise, visant notamment à assurer l'information et la concertation du public et à mener un projet socialement, économiquement, environnementalement exemplaire.

L'État propose une démarche « Grand Chantier »,

À l'instar de précédents programmes majeurs d'aménagement, dont ceux de l'électronucléaire et comme le précise le courrier du 17 juin 2025 du Premier ministre au Préfet de la région Hauts-de-France, l'État souhaite mettre en œuvre une démarche de « Grand Chantier » autour de Gravelines pour assurer des conditions d'accueil optimales des salariés et catalyser de manière équilibrée les projets d'équipements ou de services liés à l'augmentation de population induite par les EPR2.

Partenariale et facilitatrice,

Offrant un espace de concertation entre les parties prenantes, le « Grand Chantier » s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire élargi et sur une gouvernance adaptée et évolutive, sous l'impulsion d'un coordonnateur nommé par l'État, directement inspirée de celle du plan d'actions territorial préexistant.

Traitant des enjeux locaux d'aménagement comme de développement,

Tout en prenant en compte les effets cumulés du projet EPR2 avec ceux des autres projets issus de la dynamique territoriale globale, le « Grand Chantier » cherche à faire du projet

EPR2 une source d'**opportunités de développement économique local** et de **développement de l'emploi et des compétences**. L'**accompagnement des entreprises locales** pour répondre aux besoins du chantier, la mobilisation de l'**offre de formation**, la **promotion et l'attractivité des filières métiers**, le **recours à l'emploi local** (insertion, qualification, reconversion), la **valorisation des compétences** pendant et après le chantier sont ainsi au cœur de son action.

Il en est de même des questions de **logement**, de **mobilité**, voire d'**infrastructures de transport**, ou encore d'**attractivité globale et d'équipements et services publics**, ainsi que d'**environnement** et de **sécurité**.

Les actions entreprises, en particulier celles impliquant la création d'équipements ou d'infrastructures, seront conçues dans la perspective de leur « **seconde vie** » après chantier.

Les champs d'intervention et plus généralement l'organisation du « Grand Chantier » pourront évoluer et s'adapter aux enjeux sur la durée, comme le précisera le vadémécum établi sous le regard de l'instance de coordination transversale inter-GT.

Disposant d'un comité des financeurs territoriaux.

Afin de faciliter la concrétisation d'opérations importantes dans le cadre du « Grand Chantier », un comité des financeurs territoriaux est constitué autour de l'État, de collectivités et d'EDF.

Intervenant en complément des fonds mobilisés par les porteurs de projets et recherchant le meilleur effet levier possible vis-à-vis tant des interventions publiques de droit commun, du fond financier exceptionnel qu'EDF mobilise, que des financements bancaires, ce comité priorise les opérations en investissement qui influent positivement sur la performance opérationnelle du chantier EPR2 et qui présentent les meilleurs profits pour le territoire.

Sont également privilégiées les opérations qui permettront aux territoires d'en conserver le bénéfice des investissements sur le long terme (notion d'« héritage » du Grand Chantier).

La démarche « Grand Chantier » poursuit donc une double ambition :

- Réussir le **chantier industriel EPR2** en anticipant ses besoins (mobilité, logement, emploi, formation, services publics…)
- Laisser au territoire un **héritage structurant et équitable**, par le soutien à des projets d'investissement pérennes et cohérents avec les autres dynamiques du territoire.

Les acteurs signataires de la présente charte « Grand Chantier EPR2 Gravelines » s'inscrivent dans la démarche ainsi décrite et marquent par là leur volonté de s'impliquer et de coopérer pour la réussite de l'implantation des deux réacteurs électronucléaires EPR2 sur le site de Gravelines, projet porté par EDF, indispensable pour la décarbonation des territoires.

Autour des actions du « Grand Chantier » accompagnant ce projet d'ampleur nationale, ils entendent ainsi préparer le territoire à un avenir choisi, coconstruit, durable, socialement acceptable et dans une dynamique d'attractivité réaffirmée.

Signée à Dunkerque, le 18 juin 2025

Charte territoriale « Grand Chantier EPR2 Gravelines » : la réussite du projet au bénéfice du territoire.

En partenariat avec,